



Saint Paul Cap de Joux

www.saintpaulcapdejoux.com



Photos de couverture représentant la Place du Foirail.

Chantier réalisé par l'équipe technique municipale :

Adriano, Yannick, Christian et Lorenzo.

Toujours soucieux de respecter l'environnement et de réaliser des économies. Nous proposons à ceux qui le souhaitent de recevoir le bulletin municipal par mail.

Il suffit d'en faire la demande à la Mairie et donner votre adresse mail.



Mairie de St Paul Cap-de-Joux

Tél : 05.63.70.60.18 - Mail : mairiesaintpaul@wanadoo.fr

www.saintpaulcapdejoux.com

Horaires d'ouverture au public : Du Lundi au Vendredi de 8 H à 12 H



BULLETIN MUNICIPAL

N° 89

SOMMAIRE

- <i>Le Mot du Maire</i>	1
- <i>La vie de la Commune</i>	2 - 25
- <i>Etat Civil</i>	2
- <i>Informations Administratives</i>	3 - 20
- <i>Informations municipales</i>	21 - 25
- <i>La Parole aux Associations</i>	26 - 36
- <i>Les « Pages Jaunes Locales »</i>	37 - 40



Le mot du Maire

Pourrons-nous, cet été, vivre normalement comme avant COVID ?

Certainement pas : il faut toujours respecter les gestes barrières (lavage de mains, aérations, etc.) et veiller aux dates de rappel de vaccination.

Se rajoute à cela la canicule ; précoce cette année, elle nous a tous surpris. Pour éviter le drame de 2003, veillons à prendre soin de soi d'abord (boire beaucoup, ne pas sortir aux heures chaudes, etc.) et bien sûr veillons aussi sur nos proches voisins, amis, connaissances.

Cette période de l'année est souvent réservée aux festivités, aux rencontres conviviales ; pour en profiter nous devons rester vigilants.

J'aurais aimé vous adresser un message plus optimiste mais nous vivons des temps perturbés et je dois être réaliste.

Et je n'insiste pas sur les chiens qui aboient toute la nuit, sur les voleurs de fleurs, sur les citoyens qui oublient de venir voter...

Malgré tout cela, le Conseil Municipal travaille à rendre la vie de notre cité la plus agréable possible, avec beaucoup de disponibilité, d'écoute et de sagesse...

Je vous souhaite un très bel été.

Votre Maire, Laurent VANDENDRIESSCHE



La Vie de la Commune

ETAT CIVIL

Naissances :

Nino JULIÉ - 16 impasse du Pastel - né le 11 mai 2022 à Castres

Il est possible que la rubrique « naissance » ne soit pas complète. Les naissances d'enfants dont les parents sont domiciliés à St Paul Cap de Joux ne nous sont pas toujours transmises par les Maires du lieu de naissance. De plus l'accord des parents est indispensable pour cette parution.

Mariages :

Décès :

Alain BATIGNE - 1048 Route du Collège - 83 ans
Décédé le 28 décembre 2021 à QUINT-FONSEGRIVES

Hervé FERRIER - 3 impasse des chênes - 86 ans
Décédé le 25 janvier 2022 à CASTRES

André THOMAS - 1 Rue de Bitche - 87 ans
Décédé le 1er février 2022 à CASTRES

Claude MILLET - 899 Route de Puylaurens - 72 ans
Décédé le 28 mars 2022 à SAINT PAUL CAP DE JOUX

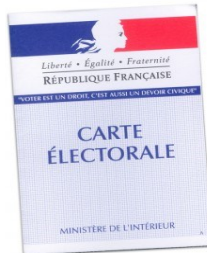
André AURIOL - 11 Rue Basse - 72 ans
Décédé le 6 avril 2022 à SAINT PAUL CAP DE JOUX

Joël DENÉCHÈRE - 901 Route de Puylaurens - 68 ans
Décédé le 10 avril 2022 à QUINT-FONSEGRIVES

Lucette ALBARÈDE née BERNOU - 14 Rue de l'Autan - 91 ans
Décédée le 9 mai 2022



INFORMATIONS ADMINISTRATIVES



RECENSEMENT MILITAIRE



L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !



J'ai entre 16 et 25 ans Je m'inscris en quelques clics Je m'informe de A à Z

RENDEZ-VOUS SUR MAJDC.FR

LE SAVIEZ-VOUS ?

La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

Votre certificat est obligatoire pour passer :

- vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

ou pour :

- vous engager dans l'armée.

Grâce à MAJDC.FR vous pouvez

- découvrir ce qu'est la JDC ;
- poser toutes vos questions ;
- télécharger votre convocation ;
- changer la date de votre JDC ;
- demander une exemption ;
- être guidé jusqu'au site de convocation ;
- télécharger votre attestation à l'issue de la JDC.

HORAIRES La Poste



	MATIN	APRES- MIDI
LUNDI	9H00 — 12h00	Fermé
MARDI	9H00 — 12h00	Fermé
MERCREDI	9H00 — 12h00	Fermé
JEUDI	9H00 — 12h00	Fermé
VENDREDI	9H00 — 12h00	Fermé
SAMEDI	9H00 — 12h00	Fermé



DECHETTERIES

GUITALENS - L'ALBAREDE :

Téléphone : 05 63 70 99 30

	Matin	Après-midi
Mercredi	9H00 - 12H00	14H00 - 18H00
Vendredi	9H00 - 12H00	14H00 - 18H00
Samedi	9H00 - 12H00	14H00 - 18H00

	Matin	Après-midi
Mardi	9H00 - 12H00	14H00 - 18H00
Jeudi	9H00 - 12H00	14H00 - 18H00
samedi	9H00 - 12H00	14H00 - 18H00

PUYLAURENS :

Téléphone : 05 63 59 12 29

Les emballages à recycler

Bouteilles, flacons et bidons en plastique

Tous les papiers (journaux, publicités, cahiers, enveloppes, catalogues...)

Tous les emballages métalliques

Tous les cartons et les briques alimentaires

Déposez vos emballages et papiers en vrac, sans sac, dans le bac à couvercle jaune, pour leur recyclage.

Les emballages en verre

Bouteilles et flacons

Pots et bocaux

Déposez vos emballages en verre (bouteilles, pots à moutarde, flacons de parfum...) en vrac dans les colonnes à verre.

CONTACTS

Trifyl
Tél : 05.63.81.23.50
Mail : ambassadeurs@trifyl.fr

Communauté de Communes Laurécrois - Pays d'Agout
Tél : 05.63.70.51.74
Mail : environnement@cccpa.fr

Au lieu de *jeter*,

DONNONS aux associations locales

RÉPARONS pour prolonger la durée de vie de nos objets

VENDONS entre voisins dans le Tarn, le Minervois, le Lauragais, le Haut-Languedoc

Sur le nouveau site de récup' et de réemploi : www.localoccaz.fr

RECYCLABLES
38 KG/HAB

GASPILLAGE ALIMENTAIRE
15 KG/HAB

TEXTILES
6 KG/HAB

CES DÉCHETS N'ONT RIEN À FAIRE LÀ !

En moyenne, sur notre territoire, **chaque habitant jette 221 kg de déchets par an** dans sa poubelle noire*.

Pourtant, plus de la moitié sont des déchets qui pourraient être évités ou détournés.

POUR DIVISER PAR DEUX LE POIDS DE NOTRE POUBELLE NOIRE :

- **Consommons autrement et réduisons** le gaspillage alimentaire,
- **Compostons** nos épluchures et restes alimentaires,
- **Trions mieux et plus** le papier, le carton, les emballages métalliques, les briques alimentaires, les bouteilles, flacons et bidons en plastique,
- **Déposons le textile et le verre** dans les bornes dédiées.

*MODECOM (analyse de nos ordures ménagères – décembre 2021)

DIVISONS NOTRE POUBELLE PAR DEUX. TRIONS ET COMPOSTONS.

WWW.TRIFYL.FR



PERMANENCES

Le Conciliateur :

Mr Jean-Louis SAULIERE 1^{er} et 3^e lundi du mois 14 H - 18 H Mairie de Lavaur

RDV : 05 63 83 12 28 // 05 63 83 63 51 // 05 63 83 63 52

Défense des Consommateurs :

AFL (Association Familiale Laïque)

Tél : 06.33.41.31.04 // 05 63 48 73 07

Mail : cdafal.81@hotmail.fr



Le Conseiller Départemental : Le mardi matin de 9 H 30 à 12 H à la mairie sur rendez-vous



L'Assistante Sociale :

Tous les mardis / jeudis matin à la mairie sur rendez-vous au 05.63.37.68.10

Tél : 05.63.70.63.63 à la permanence

[Département du Tarn - Direction de la Solidarité](#)

L'Assistante Sociale de la MSA

Contact : 05 63 21 61 39



Permanence CPAM

Tél : 36 46 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)

[AMELI – CPAM du Tarn](#)

Permanence ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)

Les mardis et jeudis de 9 H 00 à 12 H 00 au local de l'association

Tél : 05.63.75.39.57

Mail : stpauldejoux@admrtarn.fr



DEMANDES DE CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS



Où effectuer sa demande ?

17 mairies équipées dans le Tarn (horaires et délais sur www.tarn.gouv.fr)

Albi	Gaillac	Lavau	Saint Juéry
Brassac	Graulhet	Mazamet	Saint Sulpice
Carmaux	Labruguière	Puy-laurens	Vabre
Castres	Lacaune	Réalmon	Valence d'Albi
Cordes			

Comment simplifier sa démarche ?

- Munissez-vous d'un CERFA et remplissez le avant votre RDV en mairie OU
- Faites une pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS (www.passeport.ants.gouv.fr)
- Suivez le traitement de votre demande sur le site de l'ANTS

Le dépôt de la demande en mairie

- Présence du demandeur obligatoire au moment du dépôt du dossier quelque soit son âge
- Prise d'empreintes à partir de 12 ans au dépôt de la carte d'identité, au dépôt et au retrait du passeport
- Présence du même représentant légal accompagnant le mineur au dépôt et au retrait
- Le dépôt de dossier et le retrait du titre sont effectués à titre strictement individuel et personnel-pas de remise à un tiers
- Les titres d'identité sont conservés maximum 3 mois en mairie avant destruction
- Veillez à prévenir la mairie si vous ne pouvez pas honorer le RDV fixé.

Une demande complète = gain de temps

Tous les justificatifs doivent être présentés en **ORIGINAL** et en **PHOTOCOPIE**

POUR TOUTE DEMANDE

- ❑ 1 **photographie d'identité conforme** (35x45 mm, tête nue, sans expression, bouche fermée, recommandé sans lunettes) de moins de **6 mois**, non découpée, sans défaut ni pliure. (photographe ou Photomaton)

- ❑ 1 **justificatif de domicile** datant de moins d'un an au nom du demandeur (par exemple : avis d'imposition, facture d'électricité, d'eau, de téléphone, attestation d'assurance habitation)
- ou 1 justificatif de domicile au nom de l'hébergeant avec **original et copie** de sa carte d'identité et l'attestation d'hébergement complétée

- ❑ **Timbres fiscaux** en vente dans les bureaux de tabac, au centre des Impôts ou le site internet « service-public.fr »

Carte nationale d'identité

Uniquement en cas de perte
ou de vol : 25 €

Passeport

Majeurs : 86 €
Mineurs de 15 ans et plus : 42 €
Mineurs de moins de 15 ans : 17 €

Dans tous les cas, il n'est pas nécessaire de produire d'acte de naissance si :

- votre commune de naissance est reliée à COMEDec. (Pour le vérifier : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDec/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)
- si vous détenez ou avez détenu un passeport biométrique
- si vous pouvez présenter votre carte d'identité sécurisée ou votre passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans.

Dans tous les autres cas : **extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois**

POUR UNE PREMIÈRE DEMANDE

- ❑ **Carte nationale d'identité** + photocopie recto verso / **passeport** + photocopie (page 2) le cas échéant
- ❑ Si aucun titre sécurisé : **Acte de naissance et justificatif de nationalité** le cas échéant

POUR UN RENOUELEMENT DE TITRE

- ❑ **Carte nationale d'identité** + photocopie recto verso / **passeport** + photocopie (page 2)

- ❑ **Si changement d'état civil et demande de 1^{ère} apparition : acte de mariage** (de moins de 3 mois) ou **acte de décès** pour justifier le veuvage - **jugement de divorce** notifiant le droit d'user du nom de l'ex-époux.

POUR UN RENOUELEMENT DE TITRE SUITE A PERTE OU VOL

- ❑ **Carte nationale d'identité** + photocopie recto verso / **passeport** + photocopie (page 2) le cas échéant
- ❑ **Déclaration de vol ou de perte** (Commissariat, gendarmerie) : si renouvellement du titre, la déclaration de perte est à **faire en mairie uniquement**.

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR LES MINEURS

- ❑ **Autorité parentale à compléter sur le CERFA** + **pièce d'identité des parents originaux et photocopies**
- ❑ Jugement de divorce uniquement si **autorité parentale exclusive** ou **garde alternée** (+ justificatif de domicile de chaque parent à joindre dans ce cas)
- ❑ **Si demande de nom d'usage pour un mineur**: accord des deux parents- y compris pour un renouvellement de titre- mentionnant également l'ordre des noms



Pour vérifier la complétude de votre dossier :
rendez-vous sur www.service-public.fr

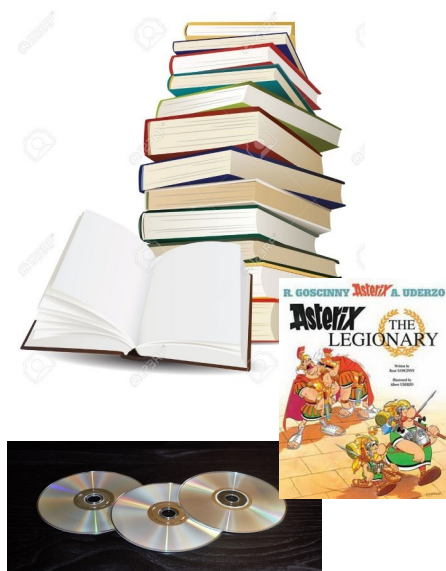


La Trésorerie de Saint-Paul-Cap-De-Joux ferme définitivement à compter du 1^{er} janvier 2022

Fermeture au public à compter du 20/12/2021

<i>Si votre question concerne</i>	<i>Coordonnées de votre nouvel interlocuteur</i>	<i>Jours et horaires d'accueil</i>
Les impôts PAS DE CHANGEMENT (information, déclaration, calcul, réclamation, paiement)	Service des Impôts des Particuliers de CASTRES Centre des Finances Publiques 4, avenue Charles De Gaulle BP 90405 81108 CASTRES cedex Téléphone : 05 63 62 52 00 Mail depuis votre compte personnel sécurisé sur www.impots.gouv.fr	☞ Guichets ouverts au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et uniquement sur RDV les lundis, mardis et jeudis de 13h30 à 16h00 Fermé : - mercredi après-midi - vendredi après-midi
Secteur public local (facture cantine, garderie, eau, assainissement, régie électrique...)	Service de Gestion Comptable de CASTRES Centre des Finances Publiques 4, avenue Charles De Gaulle BP 90405 81108 CASTRES cedex Téléphone : 05 63 51 48 20 Courriel : sgc.castres@dgfip.finances.gouv.fr	☎ Accueil par téléphone du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

MEDIATHEQUE



Adresse : [Groupe scolaire - 81220 ST-PAUL](#)

Tél : [05 63 75 97 27](tel:0563759727)

Mail : mediastpaul.pays.agout@orange.fr

Horaires d'ouverture :

[Lundi 15h - 18h](#)

[Mercredi 10h - 12h et 15h - 17h30](#)

[Samedi 9h30 - 12h](#)

Nouveau service « paiement de proximité »



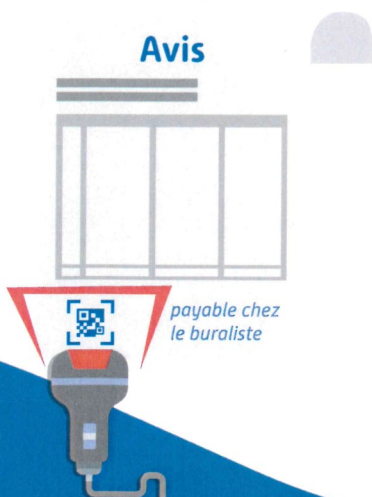
Pour payer en espèces*,
rendez-vous chez
votre buraliste agréé
affichant ce logo

* en espèces dans la limite de 300€ ou par carte bancaire

Comment payer ?

- 1 Vérifiez que votre avis, comporte :
 - un QR code
 - la mention payable auprès d'un buraliste dans les modalités de paiement

- 2 Rendez-vous chez votre buraliste avec votre facture, scannez et payez en toute sécurité



Retrouvez la liste des buralistes partenaires agréés auprès de votre centre des Finances publiques ou sur le site impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite

DF DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES



**La Presse Parisienne de Saint Paul Cap de Joux
propose ce service à la population**

48 Avenue Pierre Fabre - Tel : 05 63 70 71 01

TARIFS

Locations, concessions, photocopies, etc...

Pour les Associations ayant leur siège à St Paul Cap de Joux :

Location gratuite des salles communales, sans remise de caution.

Pour les Associations dont le siège n'est pas à St Paul Cap de Joux et pour les personnes domiciliées sur la Commune :

Salle des Fêtes : - 80 € par jour

- Option utilisation cuisine : 40 € par jour

- Option utilisation chauffage : 40 € par jour

Une caution de 400 € sera demandée au moyen d'un chèque libellé à l'ordre du Trésor Public à la prise de possession des locaux. Cette caution sera restituée après l'état des lieux s'il n'y a pas eu de dégradation à la suite de la location, ou encaissée en totalité ou partiellement suivant l'estimation des dégradations faites au local, matériel ou mobilier intérieur et extérieur. Ce constat sera fait par Monsieur le Maire ou son représentant.

Si la salle n'est pas rendue propre, il vous sera facturé 80 € supplémentaires.

Salle St. Paulaise : 60 € par jour

Salle l'Entrepôts : 10 € par jour **Salle Avenue Laure Monsarrat** : 15 € par jour

Location de matériel à domicile :

Pour les personnes qui habitent la Commune :

Une convention sera signée avant la date souhaitée de mise à disposition du matériel.

Le matériel sera amené et retiré par le personnel municipal au domicile du demandeur suivant les conditions prévues dans la convention.

Les tarifs sont fixés comme suit :

- 1.00 € la table - 1.50 € la table ronde - 0.20 € la chaise - 0.20 € le banc

Pour les personnes domiciliées hors Commune :

Une convention sera signée avant la date souhaitée de mise à disposition du matériel.

Le matériel sera retiré et ramené à la Mairie par le demandeur.

Les tarifs sont fixés comme suit :

- 1.50 € la table - 2.00 € la table ronde - 0.30 € la chaise - 0.30 € le banc

Concession au cimetière :

Tarif Concessions Cimetière :

- Concession Temporaire 15 ans 20 € le m²

- Concession Trentenaire 40 € le m²

- Concession Perpétuelle 80 € le m²

Tarif Dépositaire :

- Après 6 mois d'occupation 20 €

Tarif de la case au Columbarium :

- 30 ans renouvelable 300 €

Photocopies

	Noir & Blanc	Couleur
Particuliers		
A4 recto	0.30 €	0.40 €
A4 recto/verso – A3 recto	0.50 €	0.60 €
A3 recto verso	0.80 €	0.90 €
Associations		
A4 recto	0.00 €	0.10 €
A4 recto/verso – A3 recto	0.00 €	0.20 €
A3 recto/verso	0.00 €	0.40 €

CARTES DE TRANSPORT GRATUITS

Pour en bénéficier pièces justificatives à présenter à la Maison du Département de Puylaurens
(05 63 37 68 10 sur Rendez-vous le Mardi après midi de 14 H 30 à 17 H 00)

Situation		Documents à apporter
Pour tous		<input checked="" type="checkbox"/> 1 photo d'identité récente et votre ancienne carte
Demandeurs d'emploi (catégorie 1,2,3,6,7,8)	Indemnisés dont les indemnités sont inférieures au montant du SMIC net	<input checked="" type="checkbox"/> Dernier avis de paiement <u>datant de moins d'un mois</u> <input checked="" type="checkbox"/> Historique de demandeur d'emploi <u>datant de moins de 15 jours</u>
	Non indemnisés	<input checked="" type="checkbox"/> Avis de situation <u>datant de moins d'un mois.</u>
Bénéficiaire du RSA		<input checked="" type="checkbox"/> Notification nominative (1 seul bénéficiaire) d'ouverture de droits ou de paiements délivrée par la CAF ou la MSA datant de moins de 3 mois

TRANSPORT A LA DEMANDE

Pour disposer d'un service de transport pour le trajet VIELMUR / LAVAUUR vous pouvez appeler au 05 63 74 35 14 ou le 05 62 18 84 17 la veille avant 18 H.

SERVICE
PUBLIC
OCCITANIE
TRANSPORTS



TARN
autocar



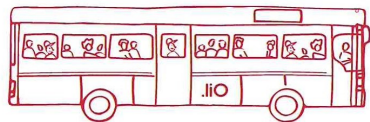
Contactez-nous par téléphone ou par courriel : lio81@laregion.fr

Site : www.tarnbus.tarn.fr

Boutique d'Albi : 2 place Jean-Jaurès 81000 ALBI

Boutique de Castres : 110 avenue Albert 1er 81100 CASTRES

0806 990 081 (appel non surtaxé)



Transport scolaire régional

Ayez l'esprit tranquille, inscrivez-vous sans tarder

13 juin > 31 juillet

160 000

élèves bénéficient des transports scolaires **GRATUITS** de la maternelle au lycée.

À partir du 1^{er} août, une participation forfaitaire de 25€ vous sera demandée.

Informations et inscription en ligne sur

lio.laregion.fr



Nous avons la chance dans nos communes d'avoir plusieurs apiculteurs qui se feraient une joie de récupérer des essaims d'abeilles gênants pour vos administrés.

Ils font partie de l'association L'Abeille Sur Bouquet, de DAMIATTE !

Si le cas se présente vous pouvez contacter :

David SEON : 06 48 05 94 72 (St Paul Cap de Joux)

Nicolas PELISSOU : 06 33 24 51 25 (Serviès)

Cyril MARTINEZ : 06 17 45 43 12 (Damiatte)



L'AUTABUS

près de chez vous

Vous rencontrez des difficultés ?

- Vous êtes sans emploi
- Vous vivez un changement de situation personnelle ou professionnelle
- Vous avez des difficultés financières
- Vous avez des difficultés pour vous déplacer
- Vous voulez bénéficier de l'accès aux droits et aux soins

La Croix-Rouge vient à votre rencontre et vous propose un premier accueil sans engagement de votre part afin de faire le point sur votre situation

Comment bénéficier de l'aide ?

En vous adressant à :

→ la **Maison du Conseil général**
53, Av. de Castres
à Puy-laurens
tél. : 05 63 37 68 10

→ directement auprès des **bénévoles de l'Autabus** lors de son passage sur l'une des communes concernées

→ auprès de votre **mairie**



Dans l'Autabus vous trouverez

- un **accueil convivial**
- une **aide alimentaire**
- une **écoute**
- une **orientation**
- un **accompagnement personnalisé ou collectif**

Les engagements de la Croix-Rouge :

- Discrétion ● Disponibilité ● Convivialité

AUTABUS
un véhicule itinérant
qui se déplace sur votre territoire

Un projet conçu et réalisé par
le Conseil général du Tarn
[Maison du Conseil général de Puy-laurens]
et la **Croix-Rouge française**

En partenariat avec :
• chantier d'insertion de la Landelle • des communes
• Familles Rurales • des associations du territoire...

Pour connaître les jours et horaires du passage de l'AUTABUS

Contactez le 06 18 51 50 13

LES TROTTOIRS

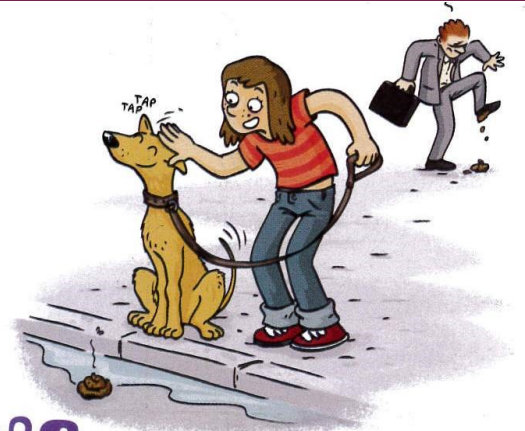
Il est rappelé que les trottoirs, et les chemins piétonniers ne sont en aucun cas des lieux de stationnement de véhicule.



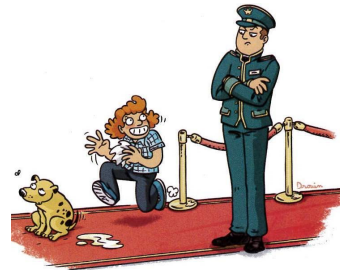
n°1: Si tous les maîtres laissaient leurs chiens faire leurs besoins n'importe où, imagine la ville ! On salirait nos chaussures tout le temps. Sans compter les odeurs et les microbes... Pourtant, il faut bien que ton animal se soulage. Surtout que pour les chiens, le caca et le pipi ne sentent pas mauvais : ils révèlent un tas d'informations palpitantes sur les autres chiens et servent à marquer le territoire...



n°2: Chouette, c'est l'heure de la promenade ! Choisis pour ton chien un endroit calme avec un peu de verdure. Quand tu sens qu'il a envie de faire ses besoins, tire sur sa laisse pour l'orienter dans le caniveau. Félicite-le à chaque fois qu'il fait bien où il faut, ça marche mieux que de le gronder s'il fait des bêtises !



n°3: Aïe ! Malgré toute ton attention, ton chien a fait pipi dans un magasin, ou caca en plein milieu du trottoir. Pas de panique ! Présente tes excuses aux gens autour de toi, et montre ta bonne volonté en nettoyant les saletés ! Si tu n'as rien sur toi pour le faire, demande gentiment de l'aide à un commerçant. Car si tu t'enfuis, tu risques une amende



Le chien du voisin aboie la nuit



Les aboiements qui ont lieu la nuit sont assimilés à du tapage nocturne (article R623-2 du code pénal), il vous suffit de vous adresser au commissariat ou à la gendarmerie qui peut verbaliser, ou en transmettant un procès-verbal au Procureur de la République. Dans le cadre d'un procès verbal, l'amende peut atteindre un maximum de 450 €.

Bruits de voisinage

En effet, depuis le 12 février 2012, il existe désormais une amende forfaitaire de 68€ pour certains troubles du voisinage (bruits, tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité et les bruits particuliers qui portent atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé publique). Cela signifie qu'il n'y a plus besoin d'attendre la décision du juge. Cette amende, à l'instar des contraventions au code de la route, est infligée par les forces de l'ordre après constatation du problème. Le voisin bruyant devra alors s'acquitter d'une amende de 68 € dans les 45 jours suivants, sinon l'amende sera majorée à 180 €.

QUELQUES REGLES DU VIVRE ENSEMBLE

- Les travaux de jardinage (tonte de pelouse notamment) ou de bricolage générant du bruit ne peuvent être effectués que :
 - les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 20h ;
 - Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 20h ;
 - Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



Tous les travaux bruyants sont interdits : tous les jours de la semaine de 20 h à 07 h.

- Le brûlage à l'air des « déchets verts » (éléments issus de la tonte de pelouse, taille des haies et arbustes, résidus d'élagage, etc...) est strictement interdit sur l'ensemble du territoire départemental, communes urbaines et rurales comprises. Ces déchets verts sont assimilés en application du code de l'environnement à des « déchets ménagers » ; or, le règlement sanitaire départemental porte interdiction stricte du brûlage à l'air libre des ordures ménagères. Ces déchets doivent être compostés sur place, broyés ou emportés en déchetterie
- Les propriétaires ou utilisateurs de terrains sont responsables si le manque d'entretien génère la prolifération d'insectes, de rongeurs, de reptiles, ou entraîne des risques d'incendie.
- Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 26 juillet 1996, France Télécom n'est plus soumise à la servitude d'élagage. Il appartient donc aux propriétaires riverains des lignes de procéder, à leurs frais, à ces travaux d'élagage, surtout lorsque la ligne concernée dessert leur maison d'habitation.
- Depuis de nombreuses années, la commune de Saint Paul n'utilise plus des produits phytosanitaires pour entretenir les espaces publics. Le remplacement de ces produits chimiques entraîne des coûts plus importants et une manutention plus fréquente. Ce comportement vertueux ne sera efficace qu'avec la participation de tous.

Par exemple, chacun pourrait désherber le trottoir devant sa porte...



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les usagers ont l'obligation de se raccorder aux égouts.

Ce raccordement est obligatoire dans le délai de 2 ans à compter de la mise en service du réseau de collecte des eaux usées. Tous les ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées au réseau communal sont à la charge exclusive du propriétaire de l'habitation.

Pour le bon fonctionnement de notre station d'épuration, il est indispensable de neutraliser les fosses septiques.

Pour tout renseignement ou travaux sur votre installation, merci de prendre contact avec les services techniques de la mairie au 05.63.70.60.18.

Depuis le 1^o janvier 1990, la Commune a institué la redevance assainissement pour permettre l'entretien et la rénovation des réseaux et celui de la station d'épuration.

Quels travaux déclarer ?

TRAVAUX	Aucune formalité	Déclaration préalable	Permis de construire
Constructions	Création de surface de plancher ou d'emprise au sol < ou = à 5m ² et hauteur < ou = 12m	Création de surface de plancher ou d'emprise au sol de + de 5 et jusqu'à 20m ² et hauteur < ou = 12m Création de surface de plancher et d'emprise au sol < ou = à 5m ² et hauteur > 12m	Création de surface de plancher ou d'emprise au sol > 20m ² Création de surface de plancher ou d'emprise au sol de + de 5 et jusqu'à 20m ² et hauteur > 12m
Ciôture & mur	mur de moins de 2m de haut hors ABF - clôtures hors ABF ou nécessaires à l'activité agricole	- tous les murs et clôtures dans le périmètre ABF mur de 2m ou plus de haut hors ABF	
Garage		Jusqu'à 20 m ²	Au-delà de 20 m ²
Piscine	Jusqu'à 10 m ² et couverture jusqu'à 1,80 m de haut	Entre 10 et 100 m ² et couverture jusqu'à 1,80 m de haut	Plus de 100 m ² ou couverture supérieure à 1,80 m de haut
Terrasse de plain-pied non couverte	X		
Véranda	Jusqu'à 5 m ²	Jusqu'à 20 m ²	Au-delà de 20 m ²
Abri de jardin	Jusqu'à 5 m ²	Jusqu'à 20 m ²	Au-delà de 20 m ²
Extension	Jusqu'à 5 m ²	Jusqu'à 20 m ²	Au-delà de 20 m ²
Aménagements intérieurs	Création de surface de plancher et d'emprise au sol < ou = 5m ² sans modification de l'aspect extérieur	Transformation de + de 5m ² de surface close et couverte non comprise dans la surface de plancher de la construction en un local constituant de la surface de plancher (ex: garage en habitation) Changement de destination sans travaux modifiant les structures porteuses ou la façade	Transformation de + de 20m ² de surface close et couverte non comprise dans la surface de plancher de la construction en un local constituant de la surface de plancher (ex: garage en habitation) Changement de destination avec travaux modifiant les structures porteuses ou la façade
Création d'ouvertures		X	
Panneaux solaires		X	
Modification de l'aspect extérieur : toutes peintures extérieures (Mur, volets, menuiseries), changement des menuiseries, du type de cou-		X	
Surélévation	Jusqu'à 5 m ²	Jusqu'à 20 m ²	Au-delà de 20 m ²

Dématérialisation des demandes d'urbanisme

A partir du 1^{er} janvier 2022, les demandes d'autorisations d'urbanisme (PC, CU...) pourront être déposées par voie électronique.

Pour cela, une plateforme de dépôt a été mise en ligne sur le site internet de la CCLPA, dans la rubrique « Urbanisme / Autorisations d'urbanisme ».

<https://www.cclpa.fr/autorisations-durbanisme>

Cette démarche présente de nombreux avantages :



NB : Le dépôt en version papier reste possible et la commune de votre projet reste le guichet unique pour toutes vos questions en matière d'autorisations d'urbanisme (dépôt de dossier, renseignements...)



Tarn Rénov' Occitanie : un guichet unique pour un service public de la rénovation énergétique

Vous avez un projet de rénovation énergétique ?

La Région Occitanie et le Département du Tarn ont mis en place un service public Tarn Rénov'Occitanie, qui s'adresse à tous les Tarnais et les informe **gratuitement**.

Son rôle : Tarn Rénov'Occitanie a pour objectifs d'encourager une rénovation énergétique de qualité, de faciliter le parcours des Tarnais, de leur assurer une meilleure compréhension des dispositifs, de les accompagner dans le choix des aides financières tout en luttant contre les démarchages abusifs, enfin, de développer les partenariats pour mieux informer et sensibiliser les professionnels et les particuliers aux enjeux de la rénovation énergétique

Ce Guichet est une porte d'entrée unique permettant à tous les Tarnais d'être :

- conseillés pour réduire leur consommation d'énergie et améliorer leur confort ; choisir les aides financières,
- orientés vers le parcours d'accompagnement adapté à leur situation : dispositif Régional rénov'occitanie (audit assistance à maîtrise d'ouvrage-prêts) ou de l'ANAH (OPAH-PIG).

Comment faire? La première étape est de contacter les conseillers de Tarn Rénov'Occitanie pour bénéficier d'informations actualisées et de conseils personnalisés, techniques, financiers, fiscaux ou juridiques.

Où ? Tarn Rénov' Occitanie, du lundi au vendredi, 97 Bd Soult à Albi sur RDV ou par téléphone au **0 805 28 83 92** (appel gratuit), par mail renovoccitanie@tarn.fr ou sur le site internet renovoccitanie.tarn.fr

Les numéros d'urgence à connaître

115	Urgence européen
15	SAMU
18	Pompiers
17	Gendarmerie

Mairie: **05 63 70 60 18**

mairiesaintpaul@wanadoo.fr

Alerte sur la commune:

En cas d'incident majeur, l'alerte est donnée par

- Sirène communale
- Véhicule équipé d'un mégaphone
- Téléphone
- Panneaux à messages variables
- Porte à porte
- Sono mairie

RAPPELS PRATIQUES

Catastrophes naturelles

Dès la survenance d'un sinistre, toute personne a la possibilité de demander, à la mairie, une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et doit déclarer les dégâts à son assurance dans les 5 jours qui suivent le sinistre.

Pour être indemnisé au titre de catastrophe naturelle, il faut:

- Que le biens endommagés soient couverts par un contrat d'assurance
- Que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu par un arrêté interministériel.

La canicule

- Il fait très chaud (au moins 36° le jour)
- La température ne descend pas la nuit (minimum 21°)
- Le phénomène dure depuis plusieurs jours (au moins 3 jours consécutifs)

Comment réagir?

- Boire beaucoup d'eau (au moins 1,5/jour), mouiller sa peau plusieurs fois par jour
- Ne pas consommer d'alcool, manger normalement (fruits, légumes, soupe...)
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes, ne pas faire d'efforts physiques intenses
- Maintenir l'habitation à l'abri de la chaleur en fermant les volets
- Prendre des nouvelles de l'entourage
- Pour les personnes fragiles, passer quelques heures dans un endroit frais ou climatisé
- Appeler immédiatement le 15 si une personne est victime d'un malaise



Commune de

Saint-Paul Cap de Joux

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Chers administrés,

La sécurité des habitants de Saint-Paul Cap de Joux fait partie des préoccupations de l'équipe municipale.

Le présent document est destiné à vous informer des consignes de sécurité pour faire face aux risques majeurs identifiés sur notre commune.

Après consultation et approbation des services de l'Etat, quelques informations pratiques vous sont aussi délivrées.

Je vous demande de consulter attentivement cette plaquette et de la **conserv**er précieusement. En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer ces situations. La mairie tient à votre disposition les différents documents d'information sur les risques recensés.

En espérant ne jamais avoir à appliquer ces précautions de sécurité, je vous souhaite une bonne lecture.

Le maire: Laurent Vandendriessche

LES BONS REFLEXES FACE AUX RISQUES MAJEURS

Risque majeur: Phénomène caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, dès que le citoyen a été prévenu, il doit respecter des consignes générales suivantes

ANS TOUTS LES CAS	AVANT	PENDANT	APRES
<p>Inondations - Crues</p> <ul style="list-style-type: none"> -Ne pas s'engager sur une route inondée -Respecter les déviations mises en place -Fermer les ouvertures -Couper le gaz et l'électricité -Evacuer sur préconisation des autorités ou des secours - Se réfugier sur un point haut (étage, colline...) 	<p>Tempêtes - Vent violent</p> <ul style="list-style-type: none"> -Limiter les déplacements; dans la mesure du possible, rester chez soi -Ne pas s'abriter sous un arbre -Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol -Ne pas intervenir sur une toiture -Pour les orages, ne pas utiliser d'appareils électriques et de téléphone -Respecter les déviations mises en place 	<p>Chutes de neige</p> <ul style="list-style-type: none"> -Se renseigner sur l'état des routes -Limiter les déplacements; rester chez soi dans la mesure du possible -Protéger les canalisations contre le gel - Ne pas toucher les fils électriques tombés sur le sol 	<p>Risque industriel-Transport de matière dangereuse-Nuage toxique</p> <ul style="list-style-type: none"> -Se conformer aux consignes données par les autorités: évacuation ou confinement -Ne pas fumer, pas de flamme, pas d'étincelle -Si propagation du nuage toxique, s'éloigner dans le sens perpendiculaire au vent; dans la mesure du possible, se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche -Fermer toutes les ouvertures et calfeutrer les aérations -Couper la ventilation et la climatisation
<p>CONSIGNES SPECIFIQUES Evacuation</p> <ul style="list-style-type: none"> -Couper les réseaux (gaz, électricité, eau) -Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de première nécessité -Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation -Dans tous les cas se conformer aux consignes reçues et se rendre dans les lieux publics prévus par la mairie. 	<p>Confinement</p> <ul style="list-style-type: none"> -Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche -Fermer les portes et fenêtres, les calfeutrer -Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation -Boucher tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides -Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues 		

Acheter, construire, rénover un logement bien à vous ? Les + d'un conseil à l'ADIL du Tarn

Un diagnostic financier qui tient compte de l'ensemble des dépenses :

mesurer l'impact du projet sur votre budget en intégrant les frais annexes liés à l'achat (impôts et taxes, charges, entretien, ...).

+

Un plan de financement qui prend en compte l'ensemble des aides mobilisables :

le Prêt à taux (PTZ), le prêt Action Logement, le Prêt d'Accession Sociale (PAS), les prêts ou aides de collectivités locales, les aides de la CAF, les subventions, les prêts pour les travaux de rénovation énergétique...

+

Des conseils juridiques sur tous les aspects du projet :

sur les contrats de prêts, de vente, de construction, d'entreprise, le droit patrimonial, la protection de la famille, ...


+

Des conseils sur le projet à court, moyen et long terme :

sur la copropriété, la maison individuelle ou la construction, les assurances, les responsabilités, les diagnostics techniques, la réalisation de travaux, les possibilités de financement, ...

=

**Un service objectif, GRATUIT et personnalisé pour devenir propriétaire en toute sécurité.
Toutes les clefs pour réussir votre projet d'accession !**

L'ADIL du Tarn est également partenaire du programme . Dans le cadre de **travaux d'amélioration**, renseignez-vous sur toutes les aides mobilisables, notamment en matière de rénovation thermique : crédits d'impôts, subventions de l'ANAH, éco-PTZ, prêt travaux d'Action Logement, de la CAF, Certificat d'Economie d'Energie, Eco-chèque de la Région, aide des collectivités locales... Ces aides, nombreuses, répondent à des caractéristiques précises : conditions de ressources, gain énergétique, bouquet de travaux, qualification des artisans... L'ADIL vous oriente vers les structures locales qui accompagnent les ménages.

L'ADIL du Tarn réunit l'Etat, les collectivités locales, Action Logement, les organismes d'intérêt général, les professionnels publics et privés concourant au logement et les représentants des usagers.

Contact :

Résidence Leclerc - 3 Boulevard Lacombe

☎ 05.63.48.73.80

adil81@wanadoo.fr

de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 (16 h 30 le vendredi)

Sur RDV du lundi au vendredi

www.adiltarn.org

L'ADIL du Tarn assure des permanences à : Carmaux, Castres, Gaillac, Graulhet, Lavaur, Mazamet et Saint-Sulpice. Vous pouvez consulter le calendrier de nos permanences sur notre site à l'adresse suivante : <http://www.adiltarn.org/nous-contacter-nos-permanences.html>.

CCLPA



**France
services**

Liberté
Égalité
Fraternité

La mise en place du réseau France Services fait écho aux volontés du Gouvernement de rapprocher le service public des usagers. Démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi... Nos espaces « France Services » du Lautrécois-Pays d'Agout vous permettent d'accéder à un bouquet de services du quotidien proche de chez vous.

Un service pour tous !

- **Accompagnement personnalisé pour vos démarches administratives et en ligne**
- **Permanences des partenaires pour des entretiens individuels (physiques ou en visio)**
- **Ordinateurs en accès libre**
- **Mise à disposition de documentations diverses**
- **Ateliers informatiques pour débutants**

Emploi & Formation

Pôle Emploi

- Pour les demandeurs d'emploi (documentation disponible).
- Informations générales par le personnel de France Services

Mission Locale Tarn Sud

- Accueil et suivi personnalisé des jeunes de 16 à 25 ans
- **Permanence tous les mardis après-midi (sur RDV)**

Cap Emploi

- Accompagnement des travailleurs reconnus handicapés
- **Permanence le 1^{er} mardi du mois (l'après-midi, sur RDV)**

SPRO (Service Public Régional de l'Orientation)

- Documentation sur les métiers, les formations, les certifications...

Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn

- Offre de service sur les prestations du service économique et de l'apprentissage

Social, Santé & Solidarité

CAF du Tarn

- Aides administratives et accompagnement sur toutes vos démarches en ligne

MSA (Mutualité Sociale Agricole)

- Aides administratives et accompagnement sur toutes vos démarches en ligne
- **RDV à la demande avec un conseiller MSA**

CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Tarn)

- Aides administratives et accompagnement sur toutes vos démarches en ligne

Assurance Retraite (CARSAT)

- Aides administratives et accompagnement sur toutes vos démarches en ligne

Assistants Sociaux du Département

- Sur RDV, le 3^{ème} jeudi matin du mois
- Contact : 05 63 37 68 10 (Maison du Département - Puylaurens)

Croix Rouge (Autabus)

- Accueil, écoute et aide alimentaire
- **Présence 3^{ème} Vendredi (après-midi) du mois (parking CCLPA)**

SPSTT

- Assure les visites périodiques des travailleurs du territoire

Citoyenneté

Préfecture du Tarn

- Accompagnement pour vos démarches en ligne concernant les cartes grises, permis de conduire et pièces d'identité
- **RDV à la demande**

DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques)

- Accompagnement sur vos démarches en ligne (impôts, création de compte...)

La Poste

- Accompagnement sur l'utilisation des services en ligne et aide à la création d'une adresse e-mail.

Famille, Enfance & Jeunesse

ACEPP 81 / REAPP 81

- Temps d'échanges, rencontres, construction de projets autour de la parentalité

PMI (Protection Maternelle et Infantile)

- Ateliers gratuits pour les Parents et les Enfants en lien avec le RAM (Relais d'Assistants Maternelles), organisés toute l'année
- **Permanences pour les Assistants Maternelles sur RDV**

Justice

Les Conciliateurs de Justice

- Aide au règlement de litiges à l'amiable entre personnes (voisins, locataires...)
- **Permanences : les lundis après-midi (uniquement sur RDV)**

CDAD du Tarn

- Informations et accompagnement dans vos démarches juridiques et administratives
- **Permanences « Visio » : Uniquement sur RDV**

Environnement

IDRR (Institut de Développement des Ressources Renouvelables)

- Accompagnement et informations sur l'utilisation des ressources naturelles renouvelables
- **RDV à la demande**

Espace France Services du Lautrécois-Pays d'Agout

Maison du Pays – 81220 SERVIES

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Prises de rendez-vous et renseignements au : 05 63 70 52 67 / france-services@cclpa.fr

+ d'infos sur www.cclpa.fr/espace-france-services-du-lautrecois-pays-dagout

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

AAPPMA Société de pêche	1000 €
ACCA Société de chasse	400 €
Amicale Sapeurs Pompiers	500 €
Anciens combattants et prisonniers de guerre	100 €
Arts martiaux	300 €
Basket Club BDSP	1900 €
Cadajoux Bio	300 €
Comité des fêtes	5200 €
Coopérative sportive et culturelle école	300 €
Ecole de Foot Pays d'Agout	1000 €
FNACA	100 €
INICI	300 €
Pays d'Agout Football Club	1950 €
Pétanque Saint Paulaise	250 €
Ping Saint Paulais	2000 €
Sainte Cécile de Plane Sylve (dont 500€ pour les 30 ans)	850 €
Saint Paul Cap de Tout	300 €
Vélo Sport Léo Lagrange	500 €
ADMR	2000 €
Croix Rouge-Lavaur	450 €
Croix Rouge-Autabus	200 €
Restos du cœur	400 €
Secours Populaire	200 €
Amicale des donneurs de sang bénévoles de Puylaurens	150 €
TOTAL	20 650 €



INFORMATIONS MUNICIPALES

Travaux

L'essentiel de nos travaux cette année 2022 sera la reconstruction de l'atelier municipal qui avait brûlé il y a 3 ans ; nous profitons de l'ouverture de ce chantier pour y inclure la destruction du transformateur électrique, inesthétique et inutilisable à d'autres fonctions.

L'espace propreté en face de la salle des fêtes n'était pas bien situé, la commission des travaux du conseil municipal a souhaité l'intégrer à ce projet.

Comme nous le faisons toujours l'intégration architecturale a été prise en compte de même que la mise aux normes des réseaux.

Le coût total de cette reconstruction 250 000 euros ; pour mémoire l'assurance nous avait octroyé 100 000 euros pour compenser l'incendie et nous avons sollicité l'état, la région et le département pour nous aider sur le reste à financer. L'état nous octroie 48 000 euros , la Région 20 000 euros et le département 48 000 euros.



Demande de classement dans la voirie intercommunale

Le Conseil Municipal, après délibération, demande l'intégration au tableau de classement des voies communautaires, les voies communales et chemins ruraux revêtus soit :

Chemin d'En Bidou, chemin de Sainte Cécile, chemin d'En Ragnac.

Correspondant sécurité routière



Le Conseil Municipal a procédé à la désignation de son référent communal de sécurité routière. Il s'agit de Mr Thierry Vialard. Ce représentant assiste Mr le Maire et devient l'interlocuteur de la Préfecture et de diverses institutions. Il élabore le bilan sécurité routière, met en œuvre un plan d'action communal qui s'inscrit dans le plan départemental d'action de sécurité routière.

Prix repas cantine

Depuis le 1er novembre 2021, la MFR de Peyregoux fournit les repas pour le restaurant scolaire. Le coût des repas est augmenté de 0,50€. Cette augmentation sera partagée entre les familles et la Mairie. Ce prestataire a été choisis pour la qualité de sa prestation, et pour le respect des circuits courts et des normes sanitaires.

Contrats aidés

Le CAE, Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, est renouvelé en contrat PEC, Parcours Emploi Compétences pour 6 mois à compter du 15 mars 2022 et d'une durée hebdomadaire de 20 heures.

Ce dispositif prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à la rémunération à hauteur de 50% pour les communes en ZEE, Zone de Revitalisation Rurale, et permet de bénéficier d'exonérations de charges patronales appliquées aux CAE.

Tour cadet du Tarn

Une convention de partenariat avec l'Association Vélo Sport Léo Lagrange permet à des jeunes cadets et les équipes féminines de parcourir le Tarn.

Cette année, la 4ème étape s'est déroulée entre Castres et Saint-Paul-Cap-De-Joux, le 8 mai. Une belle journée sportive et ensoleillée.



Protection sociale

La commune, par délibération, participe à la protection sociale complémentaire des agents en matière de prévoyance souscrite individuellement et de manière facultative, à hauteur de 10€/mois et par agent.

Solidarité Ukraine



Face à la situation de guerre qui frappe l'Ukraine, la commune de Saint-Paul-Cap-De-Joux s'associe à la démarche de l'Association des Maires et Elus du Tarn en apportant un soutien financier de 1100 euros (équivalent à 1 euro par habitant). Cette aide est versée sur le compte dédié « solidarité ».

Aménagement du cimetière

A la demande de quelques Saint-Paulais qui souhaitent un lieu naturel, en herbe, pour être enterrés, un espace paysager va être aménagé dans le cimetière. Cette zone sera délimitée par une petite haie. Un emplacement en bout de chaque concession permettra la pose d'une stèle. Nous souhaitons que cette expérience satisfasse une partie de la population.

Subvention Associations

Comme chaque année, le Conseil Municipal, après délibération a décidé d'attribuer une subvention aux associations qui en ont fait la demande. Le montant total de ces subventions s'élève à 20 650€, ce qui permettra aux associations de proposer diverses animations et festivités.

Téléthon 2022

Une réunion préparatoire pour le téléthon des 3 et 4 décembre 2022 a été organisée. Un programme a été établi avec les associations présentes. N'hésitez pas à consulter le programme qui sera diffusé prochainement.



Halte Répit détente



Depuis mai 2021, la mairie de Saint-Paul-Cap de-Joux accueille le mardi matin la Halte Répit organisée par le SSIAD de Puylaurens ; l'objectif est d'accompagner des tarnais vieillissants souffrants de troubles et de soulager les aidants en prenant le relais des familles pour quelques heures. Convivialité, détente, rencontre sont les leitmotifs de cette belle initiative.

Les participants ont offert mardi 17 mai un cadre souvenir à Monsieur le Maire confectionné par leurs soins pour le remercier de mettre la salle de la mairie à leur disposition.

Octobre Rose 2022

La première édition d'Octobre Rose ayant été un succès avec plus de 120 marcheurs, la 2ème édition aura donc lieu cette année en collaboration avec la « Ligue contre le cancer ». Retenez bien la date du 15 octobre 2022. De nombreux partenaires avaient participé en 2021, nous les espérons aussi nombreux en 2022.

Bons et loyaux services

Mireille Hauret-Clos a apporté une aide précieuse à la cantine de Saint-Paul-Cap-De-Joux durant 27 ans. En effet, soutenue par les parents d'élèves et la municipalité toutes ces années, Mireille a apprécié apporter sa contribution à la cantine. Toutes les responsables de la cantine successives: Aline, Claudine, Nathalie, l'ont accompagnée dans cette mission.



Belle initiative d'inclusion !
Merci à Mireille et Bonne continuation !



Site de la commune

www.saintpaulcapdejoux.com



Cet outil vous donnera accès à une multitude de renseignements au travers de ses nombreuses rubriques :

Découvrir la commune vous raconte son histoire, vous présente son patrimoine ainsi que les grands personnages qui ont marqué St Paul.

La rubrique **Mairie** vous donne accès à tous les services municipaux, les démarches administratives à effectuer et vous dirige sur tous les sites et les services via des liens préétablis afin de pouvoir répondre à la majorité de vos questions.

La **vie associative** vous présente toutes les associations et festivités qui dynamisent notre village.

La **vie économique**, riche de ses nombreux commerces, artisans, services et entreprises sans oublier notre agriculture vous présente tous ses acteurs.

Les comptes rendus des conseils municipaux, les activités de la vie associative ou les menus scolaires sont publiés dans la **vie locale**.

La page **actualité** vous donne l'information du moment, le prochain loto, une activité associative dans les jours à venir ou un arrêté municipal.

La municipalité a fait le choix de ne pas utiliser les réseaux sociaux. Toutefois, la rubrique **contact** vous permet de communiquer avec la mairie. Nous attendons votre avis et des propositions d'articles.

De nombreuses autres informations complètent ce site que vous découvrirez facilement en navigant au travers de ses nombreuses pages.

La parole aux associations

ACCA de St Paul

(Association Communale de Chasse Agréée du St Paulais)

Le vide grenier du premier dimanche d'Août apporte chaque année au village un grand nombre d'exposants qui ne cesse d'augmenter.

Nous invitons les St Paulais & St Paulaises à déplacer leurs véhicules le samedi 6 Août 2022 (Place du village, Avenue Pierre Fabre, SPAR, Rue Marguerite de Corneilhan, Rue Victor Hugo, Rue Pasteur...) et de stationner sur les avenues non utilisées par les exposants.

Nous vous remercions par avance de laisser libre l'accès aux emplacements pour le bon fonctionnement de cette journée et vous en sommes très reconnaissants. Nous demandons donc aux membres de la société de chasse de rester présents, actifs et volontaires car ce jour-là plus que tout, nous avons vraiment besoin de votre aide et vous en remercions par avance !!

Le Bureau

DIMANCHE 7 AOÛT 2022
21^e vide grenier

Toute la journée

Renseignements au 06.21.68.51.79



ACHETER LOCAL A SAINT PAUL CAP DE JOUX

De quoi s'agit-il ?

Trois ans déjà que l'**Association CADAJOUX BIO** et son collectif de bénévoles met à disposition du public des produits locaux issus de l'agriculture biologique !



17 producteurs tarnais, dont 13 établis à moins de 10 km de Saint-Paul-cap-de-Joux et de 3 autres plus éloignés, proposent leurs productions.

Tous sont labellisés en agriculture biologique, certains avec la mention Nature et Progrès.

Notre site web, pour découvrir les producteurs : <https://cadajouxbio.wixsite.com/association>

Pour Qui ?

Les consommateurs désireux de se tourner vers une alimentation saine ont un large choix de produits variés.

Le rapport d'activité et le rapport financier annuels font état d'une association dynamique, rassemblant en 2021 plus de 70 adhérents.

Comment ?

C'est à travers des sites web, CAGETTE ou COOP CIRCUITS, que l'on passe commande.

Il n'est pas exigé d'adhérer en amont de la première commande, cela permet à chacun de s'accorder un temps de réflexion mais également de se familiariser avec le procédé informatique.

Les membres actifs sont à votre disposition pour vous guider à travers l'utilisation de l'outil informatique.

Les sites de commande : <https://app.cagette.net/user/login> et <https://coopcircuits.fr/cadajoux-bio/shop#/>

Quand et où ?

Une fois la commande passée, les consommateurs/adhérents pourront récupérer leur panier de denrées

**tous les vendredis,
entre 17:30 et 18:45,
à la salle Saint-Paulaise (Rue Pasteur).**

Avec son savoir-faire et ses compétences, le collectif aura grand plaisir à accueillir chacun et à informer les acheteurs sur le fonctionnement de l'association.



Pourquoi?

Désireuse de sensibiliser les habitants à l'agriculture bio sur leur territoire de vie, l'association CADAJOUX BIO souhaite également développer le lien entre consommateurs et paysans locaux, tout en soutenant la protection d'un environnement naturel de qualité.

L'association constate que la demande, petit à petit, est grandissante. En effet, de plus en plus de personnes veulent y contribuer et devenir ainsi des consomm'acteurs.

Les activités connexes de l'association et les projets :

- En avril 2022, Joël ASTRUC, agriculteur-éleveur à Saint Gauzens, nous a accueilli à la Ferme de Malsifrègue pour une visite et un repas, un moment très convivial où l'on prend conscience du travail que fournit ce producteur.



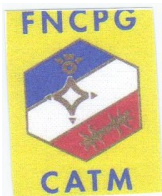
- Des projets tels que : sortie nature-botanique, conférences et autres visites de fermes auront lieu d'ici la fin de l'année.

Partenariat. La mairie de Saint-Paul-Cap-de-Joux soutient l'association et reconnaît son intérêt auprès des personnes désirant s'approvisionner à proximité.

**Vous souhaitez devenir
un consomm'acteur ?**

Contactez-nous !

cadajouxbio@gmail.com / 06 37 54 39 24



ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS ALGERIE TUNISIE MAROC PRISONNIERS DE GUERRE ET VEUVES SECTION DE SAINT PAUL CAP DE JOUX

Après deux années vécues au ralenti à cause de la Covid-19, nos activités reprennent tout doucement dans la bonne direction, malgré l'annulation du loto du mois de Février.

L'assemblée générale s'est tenue convenablement avec la majorité des adhérents présents.

Au cours de celle-ci, après la lecture du rapport moral et d'activité approuvé par l'ensemble des adhérents, ce fut le rapport financier avec un déficit de 673 €. Ce déficit s'explique par l'annulation du loto. En 2023, nous espérons reprendre cette activité qui nous laisse un petit bénéfice pour le fonctionnement de l'association. Nous soulignons au passage l'aide financière non négligeable des communes de notre ancien canton (9 au total), et les remercions vivement.

Ce fut ensuite le renouvellement du bureau, qui reste pratiquement identique. Suite à la démission de Simon Rivayran de St Paul, vice-président, un nouveau vice-président a été nommé en la personne de Jérôme Roudet de Damiatte qui est le bienvenu et que nous remercions pour son implication dans notre association. Le nouveau bureau se compose ainsi :

Président : Georges Roudet

Vice Président : Jérôme Roudet

Secrétaire : Roland Guiraud

Trésorier : Charles Boudou

Portes Drapeaux : Eloi Amalric, Roger Thomières, Roland Guiraud, Gérard Rousseau, Grégoire Casset de Cuq-Toulza, dernier jeune venu nous rejoindre, qui malgré son travail éloigné de chez nous, fera son possible pour être présent dans les diverses cérémonies organisées.

A l'issue de cette assemblée, comme le veut la tradition, un bon repas clôturait cette journée.

Le 8 Mai, ce fut la commémoration du 77ème anniversaire de l'armistice de la deuxième guerre mondiale. Cette cérémonie a été organisée par la municipalité de Saint Paul avec le concours des majorettes « les Pimprenelles » de Saint Paul qui ont déposé des bouquets de fleurs.

Après la cérémonie, elles ont réalisé leur prestation qui a été bien applaudie.

Les deux associations d'anciens combattants du secteur de St Paul avec les drapeaux, les C.A.T.M. et la F.N.A.C.A. étaient présentes.

Après le dépôt de gerbe par le président des C.A.T.M., lecture du message de l'UFAC, suivi du message Ministériel lu par Mme le Maire de Damiatte, minute de silence, sonnerie aux morts et la Marseillaise terminant cette cérémonie.

Suite aux remerciements de M. le Maire de Saint Paul aux personnalités présentes, à l'ensemble des corps constitués, ainsi qu'aux porte-drapeaux, le cortège s'est dirigé vers la salle des fêtes pour un vin d'honneur offert par la municipalité.



Lecture du message ministériel par Mme la Maire de Damiatte

Ce fut une très belle cérémonie ; dommage qu'elle ait été perturbée par la circulation et les personnes impatientes qu'elle se termine. En mémoire de tous ceux dont le nom est gravé à jamais sur ce monument pour notre liberté, nous vous remercions de bien vouloir respecter la minute de silence.

MESSAGE DE L'UFAC du 8 Mai 2022

Le 8 Mai 1945, l'Allemagne nazie capitulait sans conditions devant les armées alliées.

Le fascisme Hitlérien était vaincu. La guerre en Europe prenait fin, mais la seconde guerre mondiale n'allait se terminer qu'après la capitulation, le 2 Septembre 1945 du militarisme Japonais.

En ce jour de commémoration, rendons hommage aux innombrables victimes civils et militaires des combats meurtriers, des bombardements aériens, de la captivité, de l'internement, de la déportation, des exécutions et extermination.

Rendons hommage à tous les soldats alliés et Français de la métropole et des territoires d'Outre-Mer, aux volontaires de la Résistance, à tous ceux qui sur terre, sur mer et dans les airs unirent leurs forces pour vaincre le fascisme et le nazisme.

Pour l'union Française des associations de combattants et de victimes de guerre (UFAC), il importe que ces pages d'histoire faites d'événement douloureux et de moments héroïques soient connues, comprises et partagées par tous.

Aujourd'hui, le fanatisme religieux, le terrorisme, le réveil des nationalistes menacent la paix, la sécurité des peuples, la liberté et les droits de l'Homme.

Aussi fidèle au souvenir de celles et ceux qui ont sacrifié leur vie pour un monde sans guerre et sans haine, l'Union Française des Associations de combattants et de victimes de guerre (UFAC) appelle tous nos concitoyens à poursuivre le combat en faveur de la solidarité et de la paix.

**Vive la République !
Vive la France !**

Bonne vacances à tous

**Le président,
Georges Roudet**



Départ en cortège de l'hôtel de ville vers le monument aux morts



Les Nouvelles

Malgré encore quelques inquiétudes liées à la crise sanitaire, les activités ont repris tout doucement, l'association poursuit tranquillement son chemin, jamais interrompu.

Outre les jardins déjà bien en activité, fête de la musique, pressage de pommes et fête de la courge sont à l'étude ou déjà en pleine préparation.

Les jardins partagés

Les jardins partagés continuent à vivre sur la belle dynamique impulsée par une équipe motivée que deux nouvelles jardinières sont venues rejoindre.



La récolte a été au rendez-vous l'été et l'automne dernier, notamment celle des courges. Et les récentes plantations de ce printemps semblent suivre le même chemin.

Si vous passez à côté, n'hésitez pas à pousser la porte et à déambuler entre les parcelles.

Nous partageons ce plaisir, par contre nous souhaiterions que nos récoltes soient respectées, et si une personne est en difficulté, qu'elle nous sollicite directement, la solidarité est au cœur de notre jardin.

Et si vous voulez en savoir plus pour le fonctionnement du jardin, ou si vous êtes intéressés par la dernière parcelle encore non attribuée, contactez Yves 06 33 50 53 56

Le pressage de pommes

En partenariat avec l'association les Saisons de la Vallée, deux belles journées ont été organisées par INICI les 10 et 11 septembre au hangar de la CUMA à Vielmur. Adhérents à INICI et apporteurs habitués se sont donnés rendez-vous pour presser 5831 Kg de pommes (Pommes cueillies localement dans des vergers non traités) et obtenir 3344 litres de jus de pommes. Ce jus a été réparti entre tous les participants.

Deux repas conviviaux ont rassemblé les travailleurs de ces journées autour de délicieux plats préparés par Popote Service de Damiatte.

Le prochain pressage est prévu les 9 et 10 septembre

La fête de la musique 2021

Malgré tous les pronostics pessimistes, la fête de la musique 2021 a bien eu lieu.

Ce fut le premier moment où les habitant.es de nos villages ont pu se retrouver dans un moment de convivialité autour de musiciens amateurs de grande qualité.

La diversité des styles, majorettes, jazz, chansons à texte, rock, il y en avait pour tous les goûts. Et pour finir la soirée, la musique vibratoire a conquis le public médusé.



La fête de la courge, nouvelle formule



Les obligations sanitaires à mettre en place risquant de mettre à mal l'esprit de convivialité de la fête et nos jardiniers ayant eu une belle récolte, nous avons décidé d'aller sur le marché.

Ainsi, le 12 septembre, nous avons pu nous installer au cœur du marché pour proposer nos courges et même un excellent velouté fabriqué à partir de celles-ci

Le produit de cette vente a été attribué au secours populaire en direction de l'Ukraine.

Pour 2022, nous sommes à la recherche de bénévoles pour organiser à nouveau la fête en direction des enfants, celle-ci nécessitant la présence de nombreux adultes.

Contactez nous au 06 72 65 00 73

Bienvenue au groupe de yoga de Damiatte qui est désormais hébergé par notre association

Pour plus d'information, contacter Corine Lacaze Goulesque au 06 30 96 87 85

Cinécran enfants, les dernières séances sont prévues les mercredis, 8 juin et 6 juillet toujours à 14h30 à la salle des fêtes de Saint Paul cap de joux.

N'oubliez pas que nous accueillons tous les projets d'initiative citoyenne pour le bien vivre ensemble dans un souci de protection de l'environnement !

Pour tout renseignement : 06 72 65 00 73

ADMR de ST Paul, Damiatte, Fiac, Magrin, Massac-Séran, Prades, Pratviel, Teyssode, Viterbe.

L'ADMR est un service pour tous : célibataires, couples, familles, retraités à la recherche d'une meilleure qualité de vie.

Familles fragilisées : accident, décès, maladie, enfants en situation précaire.

Famille nombreuses, grossesse, naissance.

Personnes âgées fragilisées.

L'association AMDR de Saint-Paul-Cap-de-Joux est gérée par une équipe de bénévoles dynamiques, certains s'occupent de la comptabilité, d'autres du montage des dossiers de demandes de prises en charge, ou de la gestion du personnel, accompagnée d'une assistante technique fédérale, Jessica.

Dans le cadre du suivi de la démarche qualité, des bénévoles rencontrent les personnes aidées à leur domicile. Deux nouvelles bénévoles sont venues nous rejoindre : Eliane Ingelbrecht et Anne-Marie Albert ; nous leur souhaitons la bienvenue.

Nous sommes toujours à la recherche d'intervenantes.

Le service de portage de repas se développe doucement, n'hésitez pas à vous renseigner.

Quelques rappels :

Permanences assurées au local

(Rue de la république, sous la mairie)

les mardis et jeudis de 9 heures à 12 heures.

Téléphone : 05 63 75 39 57

stpauldejoux@admrtarn.fr



pour tous, toute la vie, partout

Nouveau Service

SAINT PAUL CAP DE JOUX

Livraison de repas
à votre domicile

Se renseigner, commander au
06 33 73 85 12

stpauldejoux@admrtarn.fr

*En partenariat avec POPOTE SERVICES
qui cuisine des plats faits maison élaborés
avec des produits frais et locaux*

Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé par nos soins

Après deux années sans aucune activité suite à l'épidémie de Covid et aussi à la démission de plusieurs membres du Conseil d'Administration, les « Cocagnous » ont redémarré doucement.

Suite à l'Assemblée Générale du 24 février 2022, un nouveau bureau a été élu :

Président : Bernard Segonne **Trésorière** : Claudine Ourset **Secrétaire** : Josiane Viala

Plus 9 membres actifs : Maurice Brun, Roland Caminade, Solange Dautzats, André Jouqueviel, Monique Kremser, Michèle Priest, Michel Roudet, Monique Sost et Jean-Marie Viala.

Depuis le 7 avril, les jeux du jeudi après-midi à la Saint-Paulaise ont repris de 14h à 17h ainsi que les cours d'informatique assurés par Alain Morizur.

Nous avons également recommencé les concours de belote du mercredi soir tous les quinze jours à 21 heures les 4 et 18 mai, et les 1er, 15 et 29 juin.

Le traditionnel repas de la « Fête des Mères » a été servi le 16 juin à la salle des fêtes par le restaurant « L'Hermitage ».

Le gâteau et le vin de dessert ont été offerts par les Cocagnous à tous les convives à l'occasion du 50ème anniversaire du club.

Aux mois de juillet et août, le club sera en vacances.

Nous vous souhaitons un bel été et nous vous retrouverons au mois de septembre pour de nouvelles activités !

Les Cocagnous



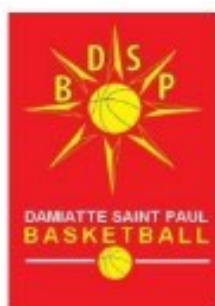
Pays d'Agoût Football Club

Après une saison blanche liée à la crise sanitaire du covid, le PAFC avait à cœur de pouvoir rechausser les crampons mais surtout de prendre et donner du plaisir sur le rectangle vert pour ce cru 2021/2022. C'est avec un effectif composé d'habitues de la maison mais aussi de nouveaux arrivants que nous avons défendu nos couleurs.

Notre équipe sénior qui évolue dans le championnat du district du Tarn en D3 a présenté un bilan sportif honorable terminant à la 5ème position et en atteignant les quarts de finale du challenge Manens. Ces résultats sont de bonne augure pour le futur et nous espérons faire encore mieux la saison prochaine sous l'impulsion de l'entraîneur et de l'équipe dirigeante.

Le mot du Président Mr Frédéric Morin :

« Malgré un début de saison compliqué notamment dû à la jeunesse de l'équipe, nous nous sommes repris en milieu d'exercice et avons eu de très bons résultats grâce au travail et à l'implication sans failles du coach M. Jérôme Roudet qui a su tirer le meilleur de ses joueurs. Nous espérons garder et faire progresser encore ce groupe la saison prochaine et pourquoi pas viser la montée dans la division supérieure. Il y a une belle cohésion et un excellent état d'esprit au sein de cette équipe, ce qui correspond tout à fait à l'identité de notre club. Nous tenons à remercier la Mairie pour la mise à disposition et l'entretien des infrastructures qui sont essentiels à la bonne pratique de notre sport. »



Basket Damiatte Saint Paul

La saison 2021/2022 a marqué la reprise de nos championnats suspendus suite à la pandémie. Le BDSP a de nouveau dû s'adapter au cours de la saison pour pouvoir maintenir la pratique de notre activité favorite.

Finalement, la bonne volonté, la patience et l'engagement de nos bénévoles et licenciés nous ont permis de terminer cette saison avec de grandes satisfactions pour la plupart de nos équipes.

Nos Équipes & Licenciés



Le club compte 99 licenciés cette année, ce qui est à peine en-dessous des chiffres des années précédentes soit 113 licenciés en 2020.

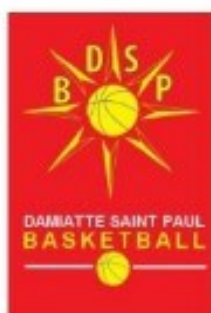
Nous comptons donc 56 filles et 43 garçons.

- ❖ une équipe U7 mixte avec 10 licenciés participant à des tournois départementaux sur l'année,
- ❖ une équipe U9 mixte avec 15 licenciés participant à des plateaux départementaux sur l'année,
- ❖ deux équipes U11 mixte et U11 féminines avec 21 licenciés au total engagées en championnat départemental,
- ❖ une équipe U13 féminine avec 4 licenciées participant à des rencontres 3 contre 3 et retenues pour la finale qui se jouera à Rignac (12),
- ❖ une équipe U13 masculine avec 11 licenciés engagée en championnat départemental,
- ❖ une équipe U15 masculine avec 9 licenciés engagée en championnat départemental,
- ❖ une licenciée en U18 inscrite en championnat départemental avec Graulhet,
- ❖ une équipe séniors filles avec 13 licenciées engagée en championnat régional,
- ❖ une équipe loisirs avec 15 licenciés.

Nos Résultats

Les catégories U7, U9 et U11 ont participé à des regroupements, plateaux et matchs sur lesquels ils ont progressé et se sont amusés, toujours avec entrain et motivation.





Les U13 filles sont donc en finale interdépartementale du championnat 3x3 qui se disputera le 11 juin 2022 à Rignac (12).

Les U13 garçons terminent en troisième position sur 6 équipes dans leur championnat.

Les U15 garçons terminent en quatrième position sur 8 équipes dans leur championnat.

Les séniors filles terminent premières de la première phase dans leur championnat régional et accèdent à une poule d'accès en Pré-nationale où elles finiront en cinquième position.

Manifestations

Le BDSP a organisé une journée de rentrée et de découverte, ainsi qu'un loto le mois dernier. Nos jeunes ont pu participer au Noël et carnaval du mini basket. De plus, ils ont également partagé les terrains avec d'autres équipes tarnaises lors de la fête du mini basket à Castres. Enfin, pour clôturer cette saison, nos licenciés se rendront aux parcs Aqualand et Walygator.



Remerciements

Pour leur soutien lors de la saison 2021/2022, nous souhaitons adresser nos remerciements aux mairies de Dambatte et Saint Paul Cap de Joux, à la CCLPA, au Conseil Départemental et Conseil Régional, au Comité départemental et à la Ligue Occitanie. Nous remercions également nos sponsors, tous les bénévoles, les coaches et membres actifs, totalement indispensables à la vie du club.

ARTISANS

Charpente menuiserie	M. ESTIVAL	05 63 70 50 57
Plomberie Chauffage Ramonage	M. TOURNIER	06 67 31 94 57
Plomberie Zinguerie	BM CHAUFFAGE	05 63 70 66 91 - 06 84 20 22 88
Carrosserie Auto-moto	M. ROBIN	05 63 70 63 14
Mécanique - Carburants	M. MAURIES	05 63 70 52 59
Electricité - Plomberie Chauffage	M. MOLINIÉ	05 63 75 48 84
Electricité - Climatisation	M. AUDOUIN	05 63 70 57 47 - 06 73 05 50 97

COMMERCES

APEA IMMOBILIER	Mme PIETRI Mme ADER	06 30 89 18 63 06 70 56 13 56
Disquaire ambulant	Addict O'vinyles Mr GUILBAUD	06 28 35 21 87
SPAR		05 63 70 43 72
Charcuterie - Boucherie - Prim.	ESPINASSE Traiteur	05 63 70 62 40
Boulangeries	M. GUILLEMIN	05 63 70 60 24
	M. DUVALEIX	05 63 70 61 00
Presse - Tabac	M. DUROUEIX	05 63 70 71 01
Salon coiffure Diminu'tiff	Corinne et Nathalie	05 63 70 61 52
Point Vert	Laetitia COMBES	05 63 75 20 13
Fleuriste	Mme GAILLARD «Terre fleurie »	05 63 75 30 07
Bijoux & Energies	Mme BARRAILLER	06 86 72 13 45
		www.bijouxenergies.wix.com/phany bijoux.energies@gmail.com
PIZZA NELL		05 63 72 06 94
PIZZA VANESS		05 67 27 72 16
LAVERIE	24h/24 7J/7	
Arob@se informatique 81		09 81 49 16 27
Fabulous world	Impression tout support	Fabulousboutik@gmail.com
	Fabrication borne d'arcade	

INDUSTRIES

Vêtements Confection	T.S.D.	05 63 70 51 86
Pétroles et Dérivés Techni-Service	DALET	05 63 70 60 06 - 06 08 64 46 17

PRODUITS DU TERROIR

Productions et vente détail

CANARDS E. et B. BARDOU « Larroque » 05 63 70 72 17
CANARDS/POULETS J. VERNHERES « La Métairie Neuve » 05 63 75 49 96
CONFITURES MAISON « Douceurs d'ici » S. MAYNADIER Les 3 Cantons 06 66 54 60 47
MIEL TARNAIS M. CARETTA 06 15 17 29 07
AIL ROSE DE LAUTREC « Label rouge » EARL D'En Auriol C. FELTRIN - C. BOUTIE 06 66 11 62 45
PAYSANNE BOULANGERELa Ferme d'En Bidou Email : bouclairou@yahoo.fr

Productions et Vente en Grandes et Moyennes Surfaces et Boucheries

OVINS Viande J. LANDEZ « La Bourriette » 05 63 70 69 21
H.C.V. MOULY « Les Cassès » 05 63 70 68 31
S. DAUZATS « la Rouyrié » 05 63 70 65 36 - 06 25 75 07 05

Productions et vente de reproducteurs

OVINS Viande Sélectionneur Lacaune
J. LANDEZ « La Bourriette » 05 63 70 69 21

PRESTATIONS DIVERSES

Manutention - Chargement - Fumier Grain - Silos d'herbe - maïs...	M. LANDEZ J.	05 63 70 69 21
Épandage anti-limaces avec quad Travaux épareuse	M. FELTRIN C.	05 63 75 07 93 - 06 70 12 02 88
Spectacles, animations de magie	MME RADIGUET	05 63 75 50 46 - 06 70 36 37 81
Bois de chauffage	M. DELPAS	05 63 70 69 36
Activ Expertise Diagnostic Immobilier	M. HADDOUTI Hassan	05 63 70 92 91 - 06 14 06 91 57
Artistes Photographes	MM. PAUVERT	06 44 81 37 89 - PEULVAN.COM
Désinsectisation Dératisation	DARD - DARD	06 40 12 60 32 thibautcarrausse81@gmail.com

ASSISTANTES MATERNELLES AGREES

Mme DA SILVA Isabelle	8 Rue Docteur Teyssier	05 63 70 68 63
Mme BILLOUX Brigitte	2 Impasse du Pastel	06 80 61 53 84
Mme GUIRAUD Nathalie	4 Avenue de Puylaurens	05 63 75 17 96
Mme LEVESQUE Christine	8 Allée du 8 Mai 1945	06 31 56 52 18

Crèche multi accueil « Il était une fois » à St Paul Cap de Joux :	09 64 27 61 32
--	----------------

Relais d'Assistants Maternelles du Pays d'Agout :	05 63 70 52 67
---	----------------

PROFESSIONS LIBERALES

Notaire	Maître de LEOTOING D'ANJONY	05 63 75 00 02
Kinésithérapeute	Mme ORHANT	05 63 70 63 72
Ostéopathe	M. SPAHN	06 62 48 64 36
Psychologue-Psychanalyste	Mme LEVY-WAGNER	05 63 70 80 89
Thérapeute pour enfants	Mme BIAGGIONI	06 77 99 96 37
Sophrologue	Mme PLANCHAT	07 71 03 48 14
Réflexologie	Mme RADIGUET	06 70 36 37 81
Educatrice spécialisée - Médiatrice familiale Praticienne en thérapie conjugale& familiale	Mme LAVAL	06 79 13 83 88
Médecins	Dr MAISONNEUVE	05 63 72 15 97
	Dr DUMAS	05 63 59 12 21
Dentiste	M. DOUARA	05 63 72 11 16
Pharmacien	M. AMANS	05 63 70 60 07
Cabinet Infirmières	CASTERAN - GAYRAUD - MARAITE - CABANIÉ	05 63 70 62 81
Ambulances - VSL	M. ESTIVAL B.	05 63 50 02 01
TAXI ST PAUL	M. ZOUANEB	07 88 18 69 92
TAXI	M. JUAN	05 63 70 60 37
Pompes Funèbres - Transport de Corps	SARL S. SALVAN	05 63 75 56 08
Correspondants locaux presse	M. Jean Claude CLERC « la Dépêche du Midi »	06 23 15 43 67 0623154367@laposte.net
	Mme Marie Françoise DURIS « le Tarn Libre »	05 63 70 69 67 mariefrancoiseduris@orange.fr
	Mme BERNES Zalifaou « Le Journal d'Ici »	06 63 20 28 61 z.bernes@laposte.net

RESTAURATION / HEBERGEMENT

Esperanza	05 63 70 61 31	Les Glycines	05 63 70 61 37
Gîte « En Auriol »	Site : en-auriol.fr		

BANQUES / ASSURANCES

Crédit Agricole	08 10 22 43 68	La Banque Postale	05 63 70 70 96
-----------------	----------------	-------------------	----------------

ADMINISTRATIONS ET SERVICES

Mairie	05 63 70 60 18 email : mairiesaintpaul@wanadoo.fr Site : www.saintpaulcapdejoux.com	Communauté de Communes du Lautrécois - Pays Agout	05 63 70 52 67 contact@cclpa.fr
Salle des Fêtes	05 63 70 69 84	Médiathèque	05 63 75 97 27
Salle de Sports	05 63 75 82 47	L'Entrepôts	05 63 75 46 90
Saint Paulaise	05 63 75 32 80	Réseau d'écoles	09 62 10 42 47
La Poste	05 63 37 69 17	Syndicat Initiative	05 63 50 17 01 cclpa.tourisme@orange.fr
Gendarmerie	05 63 82 17 00	Gare S.N.C.F.	05 63 70 61 34
Pompiers	05 63 70 70 45	EDF Dépannage	0 972 675 081
Service des Eaux	05 63 74 34 15	Energies Services Lavaur	05 63 83 64 80
Urgences	06 82 66 27 01	Dépannage	05 63 58 03 61
		Eclairage Public	05 63 83 63 33
Paroisse	05 63 70 61 58 Père : Paroisse.stpaul@hotmail.com Hervé Sossengué	Conseil Départemental (Routes)	05 63 70 61 49
Groupe Scolaire	05 63 70 60 49		

Ces «Pages Jaunes Locales». vous permettront d'accéder plus rapidement aux prestations Nous avons établi cette liste avec les informations dont nous disposons.

Si vous constatez une omission ou une erreur, n'hésitez pas à la signaler au secrétariat de la Mairie qui assurera la correction lors du tirage du prochain bulletin municipal.

D'avance merci pour votre compréhension et votre collaboration.

Saint Paul Cap de Jouy en Fête

Jeudi 7 juillet

19h : Ouverture de la fête foraine
21h : Soirée musette variété avec **Serge Vergnes**

Samedi 9 juillet

14h30 : Concours de pétanque en 4 parties
19h : Apéro musical avec
"Duo M. Dubois et M^{me} Descordes"
21h : **Spectacle des Pimprenelles**
22h30 : Feu d'artifice au stade
23h : Soirée mousse avec **Non Stop Music Show**

Vendredi 8 juillet

20h : Gigot d'agneau à la broche (inscription 17€)
22h : Embrassement du clocher
22h30 : Soirée avec **Various**

Dimanche 10 juillet

11h45 : Dépôt de gerbe
12h : Apéritif offert aux habitants
14h30 : Concours de pétanque en 4 parties
19h : Soirée Tapas avec **41'Tag 80**

